

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

**DECISION DU MAIRE
N° 2022-110**

Domaine : DOMAINE et PATRIMOINE – 3.3 - Locations

Objet : Maison médicale - Avenant 1 au Bail professionnel

Le maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

VU la délibération n° 2020.062 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonctions de l'assemblée délibérante à l'exécutif,

VU le projet d'avenant ci-annexé,

CONSIDERANT que dans le cadre du projet de santé initié par la commune afin de créer une Maison de santé pluridisciplinaire, la mise à disposition des locaux a fait l'objet d'un bail professionnel en date du 1^{er} octobre 2021,

CONSIDERANT que depuis la signature dudit bail, la Société civile de moyens PROMSP2ALPES est venue se substituer au Docteur Pierre-Yves Martin, signataire du bail professionnel,

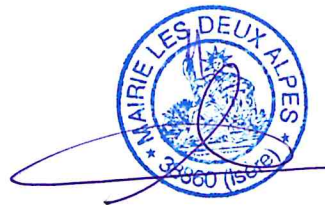
DECIDE

Article 1 : de conclure un avenant n° 1 au bail professionnel pour la mise à disposition des locaux de la Maison de santé pluridisciplinaire avec la Société civile de moyens PROMSP2ALPES, dont le siège social est situé 21 avenue de la Muzelle – 38860 LES DEUX ALPES, identifiée sous le numéro SIRET 909 629 917 00016

Article 2 : de signer à cet effet, l'avenant n° 1 dont le projet est ci-joint.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes administratifs.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le préfet de l'Isère.

Les Deux Alpes, le 4 août 2022
Par délégation du conseil municipal,
Le maire, Christophe AUBERT



AVENANT N° 1 AU BAIL PROFESSIONNEL du 1^{er} octobre 2021

Article 1. DESIGNATION DES PARTIES

Le présent avenant est conclu entre les soussignés :

La commune LES DEUX ALPES, dont le siège social est situé 48 avenue de la Muzelle – 38860 LES DEUX ALPES, identifiée sous le numéro SIRET : 200 064 434 000 18, représentée par son maire en exercice, Monsieur Christophe AUBERT dûment habilité par décision n° 2022-110.

désignée ci-après « **le Bailleur** », **d'une part** ;

ET

La Société civile de moyens PROMSP2ALPES, dont le siège social est situé 21, avenue de la Muzelle – 38860 LES DEUX ALPES, identifiée sous le numéro SIRET 909 629 917 00016, représentée par ses dirigeants en exercice, M. Pierre-Yves MARTINS et Mme Nadège BIENFAIT

désignée ci-après « **le preneur** » ou « **le locataire** » **d'autre part** ;

Préambule

Dans le cadre d'un bail professionnel signé le 1^{er} octobre 2021, le bailleur loue au preneur des locaux situés dans un ensemble immobilier volumétrique dénommé LA PORTE DES DEUX ALPES pour y exercer les professions de santé au sens du Code de la santé publique et notamment les auxiliaires médicaux, tels que recensés dans le cadre du projet de santé de la Maison de santé pluridisciplinaires des Deux Alpes.

Lors de la signature du bail professionnel, le bailleur et le preneur ont convenu que la SCM PROMSP2ALPES, en cours d'enregistrement au greffe du Tribunal de commerce, se substituerait par avenant, au Docteur Pierre-Yves MARTINS, signataire du bail susvisé.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

Article 2. OBJET

La Société civile de moyens PROMSP2ALPES se substitue au Docteur Pierre-Yves MARTINS dans tous les droits et obligations prévus au bail professionnel du 1^{er} octobre 2021.

Fait en trois exemplaires originaux,
Les Deux Alpes, le 29 août 2022

Signature du bailleur	Signature des locataires	
Le Maire, Christophe AUBERT	Le Gérant, Pierre-Yves MARTINS	La Gérante, Nadège BIENFAIT
